



PROCES-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2013 A 20H00 A LA SALLE DU CONSEIL DE BEGNINS

Présidence : Madame Chantal Landeiro

La Présidente ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'enregistrement de cette séance est accepté à l'unanimité par tous les membres présents.

La Présidente remercie la commune de Begnins d'avoir mis à disposition du Conseil d'établissement sa salle, en urgence, afin que notre séance puisse avoir lieu.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 16 mai 2013.
4. Lecture de la correspondance reçue.
5. Fixer les dates des deux demi-journées de congé.
6. Réactualisation du règlement du Conseil d'établissement (art. 30 jusqu'à 44).
7. Echange sur l'utilisation des téléphones portables, smartphones, tablettes etc.
8. Point de situation de la part de la Direction des écoles.
 - a) Rentrée scolaire 2013-2014.
 - b) Règlement EPS Begnins, rédaction.
 - c) Transport pour les enfants de Burtigny et Duillier.
 - d) Accueil à midi pour les élèves de Vich et de Begnins, responsabilité.
9. Point de situation de la part de l'AISE.
10. Divers et propositions individuelles.
11. Fixer notre agenda futur.

1. Appel :

La secrétaire procède à l'appel qui fait constater la présence de 11 membres. 3 membres sont excusés et 2 sont absents. La séance peut avoir lieu.

2. Acceptation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.





3. Approbation du procès-verbal du 16 mai 2013:

Le procès-verbal du 16 mai 2013 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

4. Lecture de la correspondance reçue

La Présidente n'a reçu aucune correspondance.

5. Fixer les dates des deux demi-journées de congé

La Présidente propose de fixer les deux dates de congé que le Conseil d'Établissement doit octroyer.

Elle propose les dates suivantes :

Le mercredi 28 mai 2014 (matin)

Le vendredi 4 juillet 2014 (après-midi).

Un courrier sera envoyé à la DGEO afin de les informer de cette décision.

Un second courrier sera transmis aux parents par l'intermédiaire des professeurs. La secrétaire fournira les copies à la Direction des écoles en janvier 2014.

6. Réactualisation du règlement du Conseil d'Établissement (art. 30 jusqu'à 44).

Pour rappel, le Conseil d'Établissement proposera une modification de son règlement au Comité de Direction de l'AISE qui le validera puis le transmettra au Conseil Intercommunal de l'AISE qui à son tour le validera. Il sera finalement envoyé au Conseil d'État.

Les membres ont déjà passé en revue les articles 1 à 29 lors de la séance du 16 mai 2013.

Les articles 30 à 44 sont passés en revue. La Présidente et la secrétaire mettront à jour le règlement puis, celui-ci sera transmis à tous les membres du Conseil d'Établissement afin de procéder à une dernière vérification.

7. Echange sur l'utilisation des téléphones portables, smartphones, tablettes etc...

Un nouveau règlement va être établi par la Direction et ce sujet en fera partie. Le règlement en vigueur actuellement est celui de 2004 qui interdit l'usage du téléphone dans le secteur secondaire.

La Présidente propose à chaque membre d'inscrire sur des « post-it » ce à quoi pourrait servir, dans chaque domaine (parents, école, politique, loisirs), l'utilisation des téléphones, smartphones, tablettes etc...





Cette démarche intéressante démontre qu'un vaste débat est possible à ce sujet.

La Présidente ouvre la discussion :

M. Wettstein annonce que les élèves peuvent utiliser leurs téléphones durant les pauses. Les enseignants ont l'autorisation de confisquer un téléphone portable. Les enseignants doivent être particulièrement vigilants quant à l'utilisation de ces appareils.

La Présidente demande aux professeurs présents si certains élèves primaires utilisent des téléphones portables ? La réponse est oui. Cependant, très peu d'enfants sont concernés.

La Présidente demande comment un tel appareil pourrait être intégré à l'école ?

M. Wettstein répond qu'il faut bien faire la différence entre les appareils d'usage privé et les appareils fournis par l'école.

Mme Swann pense qu'il est important que l'école donne une bonne image de ce matériel car aujourd'hui, la réalité des choses prouve que la connaissance de l'utilisation de ces appareils sera nécessaire dans la vie future des élèves.

M. Wettstein confirme que l'école a un grand rôle à jouer en ce sens. L'école fait actuellement un gros travail de prévention. L'utilisation des réseaux sociaux par les élèves peut parfois créer de très gros problèmes. Quand ceux-ci éclatent à l'école, les dégâts peuvent être importants et se terminer parfois en plainte pénale.

Mme Klay utilise durant ses cours quatre tablettes et deux ordinateurs. Bien entendu, les applications sont très bien choisies et cela permet de travailler de manière intéressante. Il y a des choses positives et il faut savoir utiliser ces outils et faire preuve de bon sens que ce soit de la part des professeurs mais aussi des parents.

M. Wettstein rappelle qu'il est nécessaire d'avoir un très bon réseau « WIFI » car il est impossible de connecter un grand nombre d'ordinateurs ou de tablettes sans être au bénéfice d'une connexion qui fonctionne parfaitement.

La parole n'étant plus demandée ce moment d'échange est clos.





8. Point de situation de la part de la Direction :

a) Rentrée scolaire 2013-2014

Cette année scolaire l'Esplanade compte 1200 élèves et 117 professeurs.

M. Wettstein annonce que tous les locaux sont occupés et que la nouvelle LEO est à présent appliqué.

Il faut noter une primarisation des degrés 7 et 8.

La rentrée scolaire s'est relativement bien passée même si l'organisation a été complexe.

La Direction a débuté son projet « EDIA » qui était mis en place depuis deux ans. Ce projet fonctionne bien et les retours sont bons.

b) Règlement EPS Begnins, rédaction

M. Wettstein annonce qu'une première version du nouveau règlement sera présentée par le Directeur, un doyen et quatre enseignants. Cette première version sera présentée au Conseil d'établissement qui pourra créer une commission de travail à ce sujet.

Il existera donc un règlement pour tout l'établissement et pas uniquement pour le secondaire qui sera cosigné par le Conseil d'établissement et la Direction. Ce règlement sera validé par Mme Lyon du Département Général de l'Enseignement Obligatoire.

Ce travail devra impérativement être effectué durant l'année scolaire 2013-2014.

c) Transport pour les enfants de Burtigny et Duillier

M. Wettstein a reçu une pétition mais les transports sont de la compétence de l'AISE.

d) Accueil à midi pour les élèves de Vich et de Begnins, responsabilités

M. Wettstein parle en tant que père, il s'inquiète de la situation actuelle durant la pause de midi à Begnins.

L'école est fermée durant la pause de midi et, si un élève se blesse, il doit se rendre au restaurant scolaire. Tous les enfants libérés à midi sont sous la responsabilité de la commune du lieu de scolarisation pour autant que ceux-ci ne soient pas domiciliés dans cette commune.





Dès que l'élève arrive dans sa commune après les cours, il est à nouveau sous la responsabilité de ses parents.

La Présidente confirme que 400 élèves terminent au même moment les cours. Ils restent donc tous ensemble sur le site à la même heure. Les années précédentes, il y avait plusieurs services à la cantine et cela ne provoquait pas cet effet de groupe dans le village.

Les habitants de Begnins se plaignent des déchets que les élèves laissent traîner partout dans le village.

Mme Swann demande si la Direction estime qu'un élève de dix ans est capable de se prendre en charge ? Est-ce une démarche vers la responsabilisation des élèves ?

M. Wettstein répond que la LEO impose une pause de midi d'une heure au minimum et il ne s'est pas posé la question de savoir si les élèves sont responsables et capables de rester seul durant la pause de midi.

Mme Landeiro rappelle que nous sommes dans une phase de transition et qu'il est important de retenir que les élèves de 7 H et 8 H devront se rapprocher de leurs villages.

Mme Chaignat demande si quelque chose est prévu pour l'hiver au restaurant scolaire car elle a entendu dire que les élèves doivent actuellement attendre près de 40 minutes pour manger. Ils n'ont alors que 10 minutes pour manger et doivent parfois manger dehors.

Mme Landeiro répond que l'AISE travaille actuellement sur cette problématique afin de trouver la meilleure solution en attendant la fin de la construction de la « maison jaune ».

Les élèves qui ne sont pas inscrits au restaurant scolaire doivent se rendre à la buvette du football pour manger.

9. Point de situation de la part de l'AISE :

La Présidente annonce que le Comité de Direction de l'AISE travaille activement sur la gestion, l'organisation et l'harmonisation des cantines. Harmonisation ne signifie pas que le prix des repas sera le même dans tous les villages car il n'y a pas la même surveillance pour des élèves primaires que pour des élèves secondaires.

La construction de la « maison jaune » avance bien et la commune de Begnins fait tout son possible pour que la construction soit terminée à la rentrée 2014-2015.





Suite de la démission de M. Didier Lohri, une nouvelle Présidente du Comité de Direction a été élue en la personne de Madame Caroline PRALONG, Municipale de Saint-George.

La Présidente annonce que le budget 2014 a été accepté avec un amendement.

Le Comité de Direction de l'AISE est actuellement composé de 9 membres car le membre proposé pour la commune de Bassins n'a pas souhaité être assermenté lors de la séance du Conseil Intercommunal de l'AISE du 25 septembre 2013.

10. Divers et propositions individuelles :

M. Wettstein propose de nommer une commission :

Commission règlement EPS Begnins

- M. Wettstein
- Mme Seppey
- Mme Piguet
- Mme Chaignat

Ces quatre membres sont élus à l'unanimité.

11. Fixer notre agenda futur :

Les prochaines séances du Conseil d'Etablissement auront lieu les :

20 février 2014 à 20h00 à la bibliothèque de l'Esplanade à Begnins.

5 juin 2014 à 20h00 à la bibliothèque de l'Esplanade à Begnins.

La Présidente remercie toutes les personnes présentes ce soir.

La séance est levée à 22h10.

Pour le Conseil d'Etablissement de L'AISE

Chantal Landeiro **Vanessa Wicht**

